

# Votre Lettre

Lettre d'information mensuelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles




**Chambre  
de Commerce  
et d'Industrie  
du Pays d'Arles**

## Sommaire

### Commerce

OPÉRATION "COMMERCE EN FÊTE"



### Manifestation

FESTIVAL ARELATE



### Services

BAISSE DE LA TVA



### Tout savoir

AGENDA, REPÈRES, PERMANENCES



## Éditorial

*Le 24 juin dernier, auront donc démarré les soldes d'été. Comme on le sait, cette période de 5 semaines peut être désormais complétée par une, voire deux semaines. Cependant les dates fixées se situent trop tôt dans la saison. Aussi, et nous comptons sur le soutien de chacun, il s'agit de réclamer, auprès des pouvoirs publics, des dates de soldes plus conformes avec le rythme commercial de notre région.*

*La 7<sup>ème</sup> édition de **Commerce en Fête** encouragera vos initiatives individuelles et collectives sur le thème du développement durable : elles seront annoncées sur notre site [www.commerceenfete-paysarles.com](http://www.commerceenfete-paysarles.com). Comme chaque année, cette édition devrait rencontrer un franc succès. Je ne doute pas que vous serez encore plus nombreuses et plus nombreux à y participer en 2009. N'oublions pas que le commerce, c'est la vie pour nos villes et nos villages.*

*Anticipez votre transmission d'entreprise. Vous préparerez alors dans les meilleures conditions possibles, votre cession et votre départ en retraite. Il est, à cet égard, nécessaire de vous entourer de vos partenaires, notamment votre Chambre de Commerce et d'Industrie qui vous guidera dans les étapes nécessaires à une transmission réussie.*

*Il me reste à souhaiter, à toutes et à tous d'excellentes affaires et un très bon été.*

**Bernadette Brès-Reboul**

Membre du Bureau de la CCI du Pays d'Arles,  
déléguée au commerce, à la création d'entreprise,  
CCI relais, manifestation/congrès, CFE Châteaurenard





## 7ÈME ÉDITION DE L'OPÉRATION MON COMMERÇANT, M

**Cette opération est une belle occasion de créer une action commune avec tous les commerçants du Pays d'Arles.**

**Rendez vous du 7 au 17 octobre pour fêter ensemble le commerce, la convivialité, la proximité, l'accueil et le service !**

Cette opération citoyenne, d'image et de communication, est la seule qui mobilise l'ensemble des commerçants de notre territoire.

Pour la CCI du Pays d'Arles, le bilan de l'édition 2008 a été particulièrement positif puisque les trois quarts des associations de commerçants du Pays d'Arles ont participé, regroupant ainsi près de 700 commerçants. Un détail pratique est particulièrement significatif : 15 000 sacs réutilisables ont été distribués. Concernant les prix : 7 000 € de lots dont 10 VTT et deux croisières aux 20 commerçants gagnants et aux 20 clients gagnants.

### L'édition 2009

Cette année "**Mon commerçant, Mon environnement**" aura lieu du 7 au 17 octobre. Pour cette nouvelle édition, plusieurs axes autour du même thème,

l'environnement (développement durable et proximité) seront valorisés :

- le commerce en faveur de l'environnement : distribution de sacs réutilisables, information des commerçants et des clients sur les bonnes pratiques,
- le commerce, acteur de la ville et de son environnement : implication des commerçants dans la vie locale, mise en place d'animations en collaboration avec d'autres associations et les Mairies.

La CCI du Pays d'Arles s'appuie sur les associations de commerçants pour rassembler les professionnels. Ces derniers participent à l'opération par l'achat d'un kit et la participation aux animations. Les villes sont invitées à s'impliquer par la mise en place d'actions et l'annonce de l'opération grâce à un pack communication.

### Les nouveautés 2009

- **Le premier lot sera une voiture basse consommation**, des VTT et paniers garnis (des bulletins de jeux seront à remplir chez les commerçants).
- La conception d'un pack communication au prix de 299 € (bâches, affiches, ...) destiné aux mairies.
- La CCI du Pays d'Arles souhaite planter un arbre dans chaque commune participante, et ceci en collaboration avec les mairies. L'objectif étant de compenser les dépenses de CO<sup>2</sup> liées à cette opération.
- La création du site web : [www.commerceenfete-paysdarles.com](http://www.commerceenfete-paysdarles.com).
- Partenariat avec La Provence et Soleil FM (un article par jour).

### Les animations

Les associations de commerçants préparent des animations sur le thème du développement durable. Certaines associations s'associent avec des écoles, d'autres associations plus implantées localement, les mairies.

### Le Kit Commerçant

Pour 17 €, chaque commerçant peut acheter le Kit "**Mon commerçant, Mon environnement**", qui comprend :

- 2 affiches vitrine
- 200 bulletins de participation au grand jeu
- 30 sacs réutilisables
- 1 drapeau de façade réutilisable



# COMMUNICATION COMMERCE EN FÊTE MON ENVIRONNEMENT DU 7 AU 17 OCTOBRE 2009

le  
**Commerce**  
en fête

7<sup>e</sup> édition

## Communication médias et partenariats

- Plan média important (encarts publicitaires et rédactionnels dans la presse et à la radio).
- Partenariat avec les villes (information reprise sur leurs sites et dans les revues locales).
- Annonce de l'opération sur les supports de communication propres aux partenaires.
- Partenariat avec Soleil FM et la Provence.

## Les inaugurations

Une soirée de remise des prix se déroulera en novembre. Cette soirée permettra de remercier et de récompenser les clients et les commerçants. Les partenaires seront présents et remettront les différents lots.

## Le plan de communication

- La lettre de la CCI du Pays d'Arles
- Le site Internet de la CCI du Pays d'Arles
- [www.commerceenfete-paysdarles.com](http://www.commerceenfete-paysdarles.com)
- Supports de communication : bâches entrée de ville, affiches, drapeau de façade, sacs, bulletins de participation.

**C'est l'implication des commerçants  
et la multiplication des actions qui  
vont créer la force et l'attractivité  
de cet événement.**

*En savoir plus :*

**Sabrina Louaisil - Tél : 04 90 99 08 49**

**email : [slouaisil@arles.cci.fr](mailto:slouaisil@arles.cci.fr)**



## B o n   d e   C o m m a n d e

*Pour organiser au mieux les commandes de kits, il est important de renvoyer votre bon de commande et votre règlement avant le **20 juillet 2009**.*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Enseigne : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je passe commande de \_\_\_\_\_ kits "**Mon commerçant, Mon environnement**" pour un montant de : \_\_\_\_\_ x 17 € = \_\_\_\_\_ €.

Je joins un chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles d'un montant de \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_

Signature & Cachet



## 3<sup>ÈME</sup> ÉDITION DU FESTIVAL ARELATE

### JOURNÉES ROMAINES D'ARLES

DU 23 AU 30 AOÛT 2009

**Jeux du cirque, courses de chars, campements romains, spectacles de rue, repas romains, projections de films Péplum, spectacle historique sur les jeux du cirque dans l'Amphithéâtre romain... Une semaine de découverte du monde romain pour vivre en famille l'Arles antique! Des animations et reconstitutions à la fois ludiques et pédagogiques qui font revivre le passé dans un ensemble monumental et un Musée archéologique exceptionnels.**

Depuis 2007, le festival **ARELATE** puise son inspiration, sa force et son originalité dans une ville classée au patrimoine mondial de l'Humanité, où le fabuleux héritage de Rome est intensément présent....



**ARELATE**, c'est une semaine inédite en Région Provence Alpes Côte d'Azur qui a su séduire un public chaque année toujours plus nombreux. Les deux premières éditions ont déjà attiré plus de 35 000 visiteurs.

Archéologues, historiens, professionnels et passionnés de la reconstitution vous attendent pour vous livrer les clefs de cette époque romaine qui a façonné Arles pour des millénaires !

Cette manifestation est née grâce à un partenariat exceptionnel entre les associations "**ARELATE**", Journées romaines d'Arles" et Péplum, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, la Ville d'Arles et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône (Musée Départemental Arles Antique).

Les commerçants arlésiens participent cette année encore au festival en proposant de nombreuses animations. Au programme, un parcours piétonnier thématique pour découvrir dans près de 30 commerces du centre-ville les activités commerçantes qui existaient il y a 2000 ans (installation de panneaux explicatifs sur la banque, la bijouterie, la boucherie, la boulangerie, la cave à vin, la cordonnerie, la librairie, la parfumerie, la pharmacie, le pressing, le prêt à porter et la taverne). À découvrir également les vitrines décorées, des ateliers thématiques, des menus romains mis en place sur les conseils de Mireille Cherubini, interprète de la cuisine romaine de la Taberna Romana à Saint Rémy de Provence, et quelques commerçants habillés à la romaine sur les conseils de Christiane Casanova, archéo-styliste de l'association ACL ARENA.

**Contact :**

**Sabrina Louaisil - Tél : 04 90 99 08 49**

**email : [slouaisil@arles.cci.fr](mailto:slouaisil@arles.cci.fr)**

**ARELATE**  
JOURNÉES ROMAINES D'ARLES





# BAISSE DE LA TVA DANS LA RESTAURATION LE 1<sup>ER</sup> JUILLET

**Le gouvernement et les professionnels de la restauration ont signé un contrat d'avenir d'une durée de trois ans fixant les contreparties de l'application de la baisse de la TVA. L'amendement du gouvernement fait passer de 19,6% à 5,5% le taux de TVA dans la restauration est applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009.**

Ainsi, les restaurateurs se sont engagés à répercuter en totalité la baisse de la TVA sur les prix de 7 produits sur une liste de 10. Ils se sont également engagés à créer des emplois et à investir en échange de ce coup de pouce fiscal.

**Les restaurateurs devront informer leur clientèle de la répercussion de la baisse de TVA dans les prix au moyen d'un panneau affiché sur la devanture de leur établissement.**



Nous vous proposons ici des questions-réponses sur la TVA pour les restaurateurs, les hôteliers et les traiteurs :

**Quel est le nouveau taux de TVA applicable à la restauration ?**

Le nouveau taux de TVA dans la restauration est de 5,5% sur le territoire métropolitain. Il s'applique à compter du 1<sup>er</sup> juillet à tous les produits solides et liquides, à l'exclusion des boissons alcoolisées qui restent soumises au taux normal de 19,6% en France continentale.

**Les exploitants ont-ils l'obligation de baisser leur prix ?**

Non, les professionnels ne sont pas tenus de diminuer leurs prix.

**De combien les prix doivent ils baisser ?**

Pour appliquer le contrat d'Avenir, les prix doivent baisser de 11,8% par rapport au prix TTC initial.

**Sur quels produits porte la réduction des prix ?**

Pour appliquer la baisse du taux de la TVA dans la restauration, la baisse des prix de 11,8% doit être répercutée sur au moins 7 des 10 produits suivants : une entrée un plat chaud (viande ou poisson), un plat du jour un dessert, un menu entrée-plat, un menu plat-dessert, un menu enfant, un jus de fruit ou soda, une eau minérale, un café, thé ou infusion.

Pour ceux des restaurants ne disposant que d'une carte limitée, la baisse des prix devra porter sur des produits (hors boissons alcoolisées) représentant au moins 30 % du chiffre d'affaires.

**Quel taux de TVA appliquer aux menus contenant une bouteille ou un verre de vin ?**

Lorsqu'un menu contient une boisson alcoolisée, il convient de ventiler le prix du menu entre la nourriture à laquelle s'appliquera un taux de 5,5% et le verre de vin (ou la bouteille de vin) qui restera au taux de 19,6%.

**Quel taux de TVA appliquer aux plats ou desserts alcoolisés (coq au vin, glace colonel, ...) ?**

Ces produits représentent des plats, des desserts et non des boissons alcoolisées. Ils sont donc soumis au taux réduit de TVA. Attention ! Un *trou normand* constitué seulement d'alcool (100% d'alcool), sera considéré comme une boisson alcoolisée soumise à une TVA de 19,6%.

**Les produits tels que les confiseries, les chocolats, le caviar, les margarines et graisses végétales achetés à un taux normal doivent-ils être revendus au même taux de 19,6% ?**

Ces produits achetés avec un taux de TVA de 19,6% doivent être revendus au même taux. Cependant si ces produits sont servis aux clients dans le cadre d'un repas, d'un cocktail, ou d'un buffet pour lequel l'exploitant a mis du personnel à disposition des clients, ils sont soumis au taux réduit de TVA de 5,5%.

**La baisse de la TVA concerne-t-elle aussi les hôteliers, les traiteurs organisateurs de réception, banquets ?**

Oui, sur les éléments suivants : les petits déjeuners, la restauration, les banquets et les activités de séminaires comportant de la restauration sauf pour les boissons alcoolisées.

**Comment afficher la baisse de ses prix ?**

Les restaurateurs doivent clairement informer leur clientèle, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, sur la répercussion de la baisse de TVA pour chaque produit faisant l'objet d'une réduction. D'autre part, une vitrophanie, à l'extérieur de l'établissement, indiquera que le restaurant participe aux engagements sur la baisse des prix.

Les vitrophanies seront gracieusement mises à dispositions par les 9 organisations professionnelles signataires du contrat Avenir.

**Toutes les informations complémentaires sur le contrat d'avenir et les outils de communication sur le site [www.etatsgenerauxdelarestauration.fr](http://www.etatsgenerauxdelarestauration.fr)**

**Source :**  
**L'Hôtellerie, [www.etatsgenerauxdelarestauration.fr](http://www.etatsgenerauxdelarestauration.fr)**



## AGENDA

### VIA Énergies

**Du 4 au 6 septembre au Palais des Congrès d'Arles.**

Salon Grand Public sur les économies d'énergies : chauffage, isolation, énergies renouvelable, éco construction, développement durable, transport.

*Si vous souhaitez exposer sur ce salon, contactez M. Maffeo  
Tél. 06 36 55 13 30  
[www.via-energies.fr](http://www.via-energies.fr)*

### Formation professionnalisante aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie Découvrir et approfondir ses connaissances des métiers du tourisme et de l'hôtellerie en Congé Individuel de Formation (CIF).

Publics : être éligible au CIF

Durée : De novembre 2009 à avril 2010

Prise en charge de la formation et rémunération : FONGECIF

**Contact pour inscription et montage du dossier :  
Evich Merklen ou Cathy Ricard  
Tél. 04 90 99 46 74  
email : [emerklen.cfc@arles.cci.fr](mailto:emerklen.cfc@arles.cci.fr)  
ou [cricard.cfc@arles.cci.fr](mailto:cricard.cfc@arles.cci.fr)**

### Tabac

**Rappel :** commerçants, le non-respect de la réglementation en matière de "signalisation rappelant le principe de l'interdiction de fumer dans les lieux publics" peut vous coûter 135 €.

[www.tabac.gouv.fr](http://www.tabac.gouv.fr)

### La CCI du Pays d'Arles fête son centième anniversaire en 2010

Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation, nous recherchons des entreprises du Pays d'Arles qui ont déjà ou qui auront 100 ans prochainement.

**Nous vous invitons à prendre contact avec le service Communication de la CCI du Pays d'Arles :  
Corinne Trouche, Tél. 04 90 99 08 41  
email : [communication@arles.cci.fr](mailto:communication@arles.cci.fr)**

## REPÈRES

**Plafond de la sécurité sociale**  
2859 €/mois au 1<sup>er</sup> janvier 2009

**SMIC :** 8,82 €/heure au 1<sup>er</sup> juillet 2009

**Indice des prix** (base 100 en 1998)  
mai 2009 : 118.18 - mai 2008 : 118.50

**Coût de la construction** (uniquement pour le renouvellement des baux commerciaux)  
4<sup>ème</sup> trimestre 2008 : 1523  
Variation annuelle en % : + 3,32 %

### PERMANENCES

#### AGEFICE

Aide au montage du dossier de prise en charge pour la formation des chefs d'entreprises non salariés. Point accueil à la CCI du Pays d'Arles :  
Tél. : 04 90 99 46 13 - Tous les jeudis matins, sur rendez-vous, à l'agence CCI-PA de Châteaurenard :  
Tél. : 04 90 94 69 70.

**ADIE** (Association pour le Droit à l'Initiative Économique). De 14 h à 17 h, sur rendez-vous au 0 800 800 566. Prochaines permanences : mercredi 15 juillet, 5 et 19 août, 2 et 16 septembre, 7 et 21 octobre.

#### Agents Généraux d'Assurance\*

De 14 h à 17 h, sur rendez-vous. Prochaines permanences : jeudi 10 septembre et 8 octobre.

#### ARGES (réseau CER France)

3<sup>ème</sup> lundi du mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous au 06 72 70 70 81. Prochaines permanences : lundi 20 juillet, 17 août, 21 septembre et 19 octobre.

#### Avocats\*

De 14 h à 17 h sur rendez-vous. Prochaines permanences : lundi 7 septembre et 5 octobre.

#### Banquiers\*

De 9 h à 12 h sur rendez-vous. Prochaines permanences : mercredi 16 septembre et 21 octobre.

#### Cédants et repreneurs d'affaires

De 9 h à 12 h, prendre rendez-vous auprès de M. Thenière. Tél. 06 98 16 03 70. Permanence tous les mardis.

#### Coopérative d'Activités et d'Emploi

4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10 h à 12 h : réunion collective et de 13 h 30 à 16 h : rendez-vous individuels. Sur rendez-vous au 04 91 33 65 77. Prochaines Permanences : jeudi 16 juillet, 20 août, 17 septembre et 15 octobre.

#### Étude de marché\*

De 9 h à 12 h, sur rendez-vous. Prochaines permanences : mardi 25 août, 29 septembre et 20 octobre.

#### Experts-comptables\*

De 14 h à 17 h, sur rendez-vous. Prochaines permanences : lundi 20 juillet, 24 août, 14 et 28 septembre, 12 et 26 octobre.

#### Hôtellerie et restauration\*

Sur rendez-vous. Prochaines permanences : jeudi 10 septembre et 8 octobre.

#### INPI

Tous les 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Sur rendez-vous au 04 90 99 08 06. Pas de permanences en juillet et en août.

#### Notaires\*

De 14 h à 17 h, sur rendez-vous. Prochaines permanences : jeudi 10 septembre et 8 octobre.

#### URSSAF

Permanence le deuxième mercredi du mois de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00 sans rendez-vous. Pas de permanences en août.

#### Réunions normes sanitaires\*

De 15 h 30 à 17 h 00. Prochaines permanences : mercredi 12 août, 9 et 23 septembre, 14 et 28 octobre.

#### RSI

9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h - Prendre rendez-vous auprès de Mme Silve - Tél. 06 69 51 26 61. Prochaines permanences : jeudi 28 mai, 4 et 18 juin.

\* Pour ces permanences, prendre rendez-vous à la CCI-PA auprès du Pôle Création  
Tél. 04 90 99 08 14 / 69 - [acandy@arles.cci.fr](mailto:acandy@arles.cci.fr)